

## Liste des professions acceptées

**Cette liste n'est pas exhaustive, toute nouvelle proposition sera donc étudiée avec soin (nous consulter).**

**L'activité d'Agent commercial** (sauf les négociateurs immobiliers – profession réglementée) pour laquelle DORHEL est immatriculée au Registre Spécial des Agents Commerciaux de CARCASSONNE sous le n° 2009 AC 11.

En partenariat avec :



**Prestataires, conseils et consultants dans les domaines suivant :**

- secrétariat,
- traduction,
- bureautique,
- informatique,
- communication,
- action commerciale,
- gestion et audit,
- comptabilité (hors Expertise Comptable),
- ressources humaines,
- organisation,
- management,
- marketing,
- statistiques,
- stratégie,
- conseil en process industriel,
- expertise et conseil en environnement,
- expertise en matière d'assurance
- marketing,
- graphisme et infographisme,
- animation,
- développement,
- gestion de projet,
- étude de marché,
- documentaliste,
- musique,
- langues,
- écrivain public,
- accueil (guide, hôtesse),
- œnologue,
- voyant, astrologue,

**L'activité de courtier en travaux**

**L'activité d'assistant à maître d'ouvrage (1)**

**Les activités de « Home stager » et de décorateur d'intérieur (sans travaux de bâtiment)**

**L'activité d'apporteur d'affaires**

## Les activités d'animateurs, de moniteurs, d'encadrants ou de professeurs dans certains domaines sportifs (2)

### L'organisation de repas et/ou de cocktail dans des restaurants.

*DORHEL PORTAGE ne s'adresse qu'à des intervenants dans des activités à caractère libéral NON REGLEMENTE. (sous certaines conditions, certaines professions réglementées peuvent être acceptées – nous consulter)*

*Tous les honoraires ou commissions sont soumis à la TVA au taux normal. Pour les intermédiaires dans la vente de produits ou de services, les commissions sont soumises au taux de TVA du produit vendu ou du service rendu.*

*Exonération de TVA pour les missions effectuées à l'étranger ou effectuées en France pour un client installé dans un pays membre de l'Union Européenne et titulaire d'un numéro INTRACOMMUNAUTAIRE.*

*DORHEL PORTAGE exerce ses activités dans le monde entier (à l'exception des sites exploités de manière permanente ; une assurance responsabilité civile professionnelle supplémentaire est indispensable pour les U.S.A. et le Canada).*

La liste est établie en fonction des choix de DORHEL PORTAGE sur les activités qui lui sont familières.

### EXCLUSIONS

**Sont toutefois exclues dans toutes les activités ci-dessus celles qui pourraient, même accessoirement :**

- faire du **négoce** (achat pour revente) de quelque produit que ce soit (3),
- être de nature : « **activités du bâtiment et des travaux publics** » ou assimilés, notamment toutes les activités nécessitant une assurance spéciale (décennale par exemple),
- être de nature **artisanale ou agricole**,
- être des **activités à risques** trop importants (par exemple dans le domaine sportif ou du cirque),
- être des activités susceptibles d'attribuer à son auteur des **droits d'auteur, d'invention** ou autres,
- être des activités de **restauration d'œuvres d'art** ou autres,
- être des **professions paramédicales** mêmes non réglementées, reconnues en France ou non, sanctionnées par un diplôme ou non (4),
- utiliser des **animaux** (par exemple maître chien),
- être des **services à la personne**,
- donner des **conseils en gestion de patrimoine**,
- exercer l'**intermédiation en assurances**,

- exercer les activités de **gardiennage**, de **protection rapprochée** ou de **transport de fonds**,
- donner des **conseils scientifiques** dans le domaine médical, paramédical, cosmétique et pharmaceutique,
- exercer une activité de **formateur** (formation professionnelle continue)

(1) l'obligation d'une assurance spécifique et onéreuse impose à DORHEL des conditions particulières de rémunération.

(2) nous consulter pour connaître les sports assurés. Il s'agit d'une assurance individuelle. Elle est souscrite par DORHEL PORTAGE mais elle est à la charge de l'intervenant pour sa prime annuelle.

(3) le « Drop Shipping » de vêtement en e-commerce est toutefois possible.

(4) sauf à souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle spécifique.

**DORHEL PORTAGE s'autorise, sans avoir à se justifier, le droit de refuser de porter telle ou telle personne pour telle ou telle activité et/ou pour tel ou tel client ou de soumettre son acceptation à l'adhésion d'une assurance responsabilité civile spécifique.**